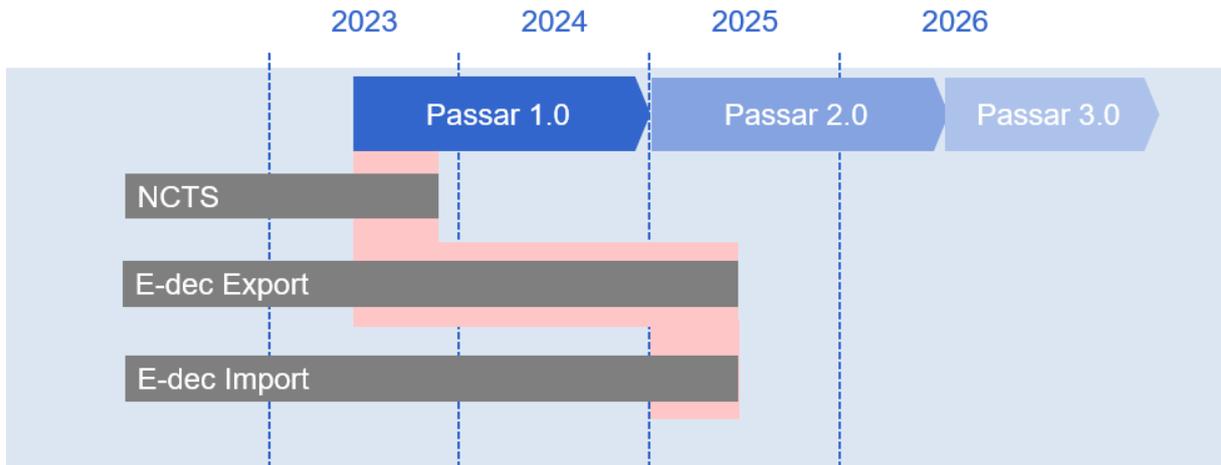




# Passar 1.0: passage par étapes

L'introduction de Passar 1.0 a été précisée en concertation avec l'économie. La mise en service du nouveau système de gestion des marchandises aura lieu comme prévu le 1<sup>er</sup> juin 2023. La nouveauté: le passage à Passar se fera de manière échelonnée pour les différentes catégories d'utilisateurs.



Passar 1.0 sera mis en service le 1<sup>er</sup> juin 2023. Le passage du NCTS à Passar aura lieu entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre 2023. Le passage d'e-dec exportation à Passar débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et devra être achevé au plus tard le 30 juin 2025.

## Passage par étapes

Il n'y a aucun changement quant à l'introduction de Passar 1.0. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, l'OFDF mettra en service la première version du nouveau système de gestion des marchandises. Cela signifie que Passar sera techniquement disponible à partir de cette date pour le traitement du transit et de l'exportation.

Pour une meilleure coordination entre tous les acteurs impliqués, l'OFDF et l'économie sont convenus de l'échelonnement suivant pour le passage des applications existantes de trafic des marchandises NCTS et e-dec à Passar 1.0:

### Transit

<b>1.06.2023 - 31.10.2023</b>	Passage à Passar durant cette phase pour: <ul style="list-style-type: none"><li>le transit direct</li><li>l'ouverture du transit CH (processus à la frontière)</li><li>l'ouverture du transit CH (processus à domicile expéditeur agréé) *</li></ul>
<b>1.10.2023</b>	Passage à Passar le jour de référence pour: <ul style="list-style-type: none"><li>le transit destination CH (processus à la frontière)</li><li>le transit destination CH (processus à domicile destinataire agréé)</li><li>le transit national CH</li></ul>
<b>31.10.2023</b>	Dernière déclaration des marchandises en transit dans NCTS (inchangé)
<b>01.12.2023</b>	Transit uniquement avec Passar, NCTS est désactivé (inchangé)

\* Si des expéditeurs agréés (Ea) ont également le statut de destinataire agréé, il est recommandé de procéder à un passage complet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## Haupttitel

### Exportation

À la demande de l'économie, l'OFDF s'est déclaré prêt à prolonger l'utilisation d'e-dec exportation d'une année supplémentaire. La désactivation prévue jusqu'à présent pour le 30 juin 2024 aura donc finalement lieu le 30 juin 2025, en même temps que la désactivation d'e-dec importation.

Le passage à Passar dans le domaine de l'exportation doit se dérouler comme suit:

<b>1.10.2023 - 31.10.2023</b>	Passage à Passar durant cette phase pour: <ul style="list-style-type: none"><li>• entreprises n'utilisant que NCTS *</li><li>• entreprises utilisant NCTS Tabac</li></ul>
<b>1.10.2023 - 30.06.2025</b>	Passage à Passar durant cette phase pour: <ul style="list-style-type: none"><li>• entreprises utilisant e-dec exportation</li></ul>
<b>31.10.2023</b>	Dernière déclaration des marchandises à l'exportation dans NCTS (inchangé)
<b>30.06.2025</b>	Exportation uniquement avec Passar, e-dec exportation est désactivé (prolongé d'un an)

\* S'il ne vous est pas possible de passer directement du NCTS à Passar dans ce délai, il est possible de passer à e-dec exportation.

### Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le nouveau système de gestion du trafic des marchandises Passar 1.0 sur le site Internet de l'OFDF: [www.passar.admin.ch](http://www.passar.admin.ch)

L'OFDF a déjà contacté tous les utilisateurs connus du NCTS afin d'initier l'enregistrement unique dans l'ePortal de la Confédération. Les utilisateurs d'e-dec seront contactés à partir du deuxième semestre. L'OFDF propose différentes offres de soutien (Onboarding).

10.03.2023